

## Des aides pour soutenir les nouvelles installations agricoles

Lorient Agglomération a mis en place une aide à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Cette année, 17 exploitants vont en bénéficier.

Depuis une quinzaine d'années, Lorient Agglomération accompagne la mutation de l'agriculture et le développement rural sur le territoire en apportant son soutien aux porteurs de projets. Un des défis de sa Charte de l'agriculture et de l'alimentation est de préserver et de valoriser les ressources locales et l'emploi. Dans ce cadre, Lorient Agglomération favorise l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en accordant une aide financière.

Ce dispositif participe à alléger le coût de l'installation grâce à une aide d'un montant forfaitaire fixé à 2 000 euros. En plus de cette aide financière, il est proposé aux chefs d'exploitation un suivi de leur installation durant 3 ans par la Chambre d'agriculture du Morbihan ou le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB 56).

Cette année, 17 agriculteurs, pour moitié en circuits courts et/ou en agriculture biologique (élevage, maraîchage, culture de céréales, cultures de plantes aromatiques et médicinales), ont été désignés : Anthony et Manuel Le Guennec ainsi que Antoine Le Saec à Bubry, Benjamin Talvas à Caudan, Julie Raude à Groix, Martine Marx-Hamelin à Inzinzac-Lochrist, Ghislain Aminot à Lanester, Virginie Le Gourrierec, Vincent Le Magadur et Guylaine Toux à Languidic, Benoit Caillet à Plœmeur, Cyril Le Goff, Marie Le Liboux et Ona Pena-Senmarti à Plouay, Corentin Nevannen à Pont-Scorff, Manuel Natus et sandra Bouin à Quistinic.

Lorient Agglomération a confié l'instruction des dossiers à la Chambre d'agriculture du Morbihan. Au total, depuis la création du dispositif, 85 nouveaux exploitants installés sur l'ensemble des communes ont bénéficié de cette aide financière qui complète celles versées par l'Europe et l'Etat. Renseignements : Chambre d'agriculture du Morbihan 02 97 36 13 33.

Parallèlement, dans le cadre du Contrat territorial du *Scorff* 2018-2022 et pour préserver la ressource en eau sur le périmètre du Bassin versant, Lorient Agglomération prend en charge la totalité des frais de certification bio durant les trois premières années d'installation ou de conversion. Cinq agriculteurs sont concernés par ce dispositif: Nicole et Pierre Lucas à Berné, Philippe Le Scolan à Guidel, Chantal et Jean-Pierre Le Bolay à Lanvaudan, Manuel Natus à Lorient, Hélène Patin à Plouay et Valérie Miniou à Rédéné.

### Une charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

Approuvée en juin 2017 par les élus de Lorient Agglomération et la communauté de communes de Bellevue océan, la charte laisse une place plus importante à l'alimentation notamment par la création d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu par le ministère de l'agriculture. La politique d'aide définie par la Charte répond à quatre grands défis : la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi ; la co-construction d'un projet alimentaire territorial durable et partagé ; le développement de la qualité territoriale du pays de Lorient et de la transition ; la mise en œuvre adaptée et concertée.

### Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

